

Où il est question de Gabriel Anheiser, aumônier sur *le Vigilant* et espion de Dumas
Trois lettres en rapport avec l'expédition du *Vigilant* à Quéda en 1768.

Documents du dossier du Général Dumas aux Archives du Tarn et Garonne à Montauban, cote 20J-124

La corvette du Roi *le Vigilant*, commandée par M. de Trémigon, fut envoyée en mission en Quéda, à l'entrée du détroit de Malacca, du 26 février au 7 décembre 1768. Sous couvert d'une mission de ravitaillement, Poivre avait confié à ce bâtiment une mission secrète dans le but d'acquérir les épices, monopole des Hollandais. Dumas savait que Poivre avait reçu des ordres particuliers du ministre pour des opérations qui ne le concernaient pas, et il en concevait une certaine frustration. D'où un petit jeu de cache-cache dans lequel se trouva mêlé l'aumônier du *Vigilant*, qui réussit à être du voyage, malgré les préventions de Poivre à son égard.

[Le 3 février 1768 : L'aumônier du *Vigilant* à Dumas.]

3 février 1768

Mon Général,

Moins de mauvais temps m'aurait fait avoir l'honneur de vous aller faire ma cour, et vous faire part, de vive voix, de ce que notre capitaine m'a communiqué hier à l'issue du dîner, en m'assurant qu'il serait mortifié si mon débarquement que M. Poivre doit vous avoir demandé avant-hier, avait lieu. J'ai répondu à M. Trémigon que je ne prévoyais nullement sur quoi M. Poivre fonderait une pareille demande, lui devant pourvoir à ce qu'il y ait des prêtres sur les vaisseaux de Sa Majesté qui fassent pratiquer les devoirs de la religion aux équipages. Les ordonnances étant précises sur ce point, à moins que M. Poivre ait des instructions particulières pour cette colonie, qui doivent dispenser les sujets du Roi d'être religieux. Au surplus, si cela devait être ainsi que vous me feriez signifier un ordre, Mon Général, qui contiendrait des moyens sensés de me faire remettre à mon département et pourvoirait à ma subsistance et logement, le temps que j'aurais à rester dans la colonie, comme également que je jouisse des mêmes prérogatives que sur les vaisseaux du Roi pendant ma traversée, qui nous accordent un mousse pour nous servir. Je ne prévois pas qu'on puisse me débarquer autrement et sans vos ordres.

Je crois bien que Messieurs les prêtres de St Lazard qui prennent aisément de l'ombrage, ne sont pas demeurés oisifs à insinuer à M. Poivre de trouver occasion de renvoyer les aumôniers du Roi pour lesquels ils n'ont jamais été portés, et qui, je crois, les valent pour tout. Il est fâcheux pour d'honnêtes gens aumôniers, de se trouver dans la dure nécessité d'être avec ces messieurs qui ne s'aiment point eux-mêmes ; comment pourraient-ils aimer d'autres ?

Je suis avec un respectueux attachement,

Mon Général,

Votre très humble et très obéissant serviteur

f. Gabriel Anheiser

aumonier

Maurice, ce 3 février 1768

[Le 5 février 1768 : Trémigon, commandant du *Vigilant*, à Dumas.]

5 février 1768

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me faire part de la demande que vous fait M. Poivre du débarquement de l'aumônier du *Vigilant*, prévoyant que par son état il

serait nuisible à la traite avec des Musulmans, à laquelle nous paraissons être destinés dans le voyage que nous allons entreprendre. Si vous aviez cru, Monsieur, devoir faire quelques oppositions à cette demande, je me serais conformé au parti que vous eussiez pris, mais puisque vous prenez celui d'acquiescer à la représentation de M. Poivre, crainte de nuire au succès des opérations, je ne prendrais pas sur moi d'y fournir aucun obstacle.

Mon intention a toujours été, Monsieur, d'aller prendre verbalement vos derniers ordres à la campagne, et si les mauvais temps m'eussent permis, et que j'eusse pu trouver un cheval, je ne serais pas à désirer d'avoir l'honneur de vous rendre mes devoirs au Réduit ; mais comme je prévoyais que mon départ n'aura pas lieu avant dix à douze jours, certainement je trouverai une occasion, soit pour me rendre chez vous, ou vous voir au port, prévoyant que quelques affaires pourront vous y rappeler. Tous nos messieurs, sensibles à votre souvenir, vous assurent de leur respect.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que je ferai punir de la calle¹, demain, un matelot du *Choiseul*, convaincu d'avoir volé à son bord son camarade ; deux des miens aussi auront le même sort.

M. Vauquelin est de retour de son opération du port du S.E. dont il a dû vous rendre compte.

Je suis avec respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Trémigon

Au port de l'Isle de France, 5 février 1768

[Le 8 décembre 1768 : Gabriel Anheiser, aumônier sur *le Vigilant* à Dumas.]

8 décembre 1768

Mon Général,

J'aurais bien désiré d'aller des premiers à terre pour vous faire ma cour et vous donner de nouvelles assurances de mon respectueux attachement, mais je ne prévois pas pouvoir encore descendre. Je profite du canot des officiers de santé pour vous faire remettre cette lettre, à laquelle est joint le journal que vous m'avez fait l'honneur de me demander avant notre départ. Tout ce qui y est écrit est dans la plus exacte vérité ; c'est d'après tout ce que j'ai vu. Je vous disais avec confiance qu'on avait raison de tenir cette expédition secrète qui, quoiqu'annoncée sous le nom du Roi, ne m'a pas semblé qu'un projet de particulier [*sic*]. Votre zèle pour le bien du service m'autorise à vous parler selon ma conscience.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Mon Général,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

f : Gabriel Anheiser

Prêtre aumônier

A bord du *Vigilant* ce 8 décembre 1768

* * *

¹ La calle ou cale, un châtiment avec des variantes qui consistait à être largué à la mer du haut de la grand-vergue un certain nombre de fois, quand le vaisseau était en rade, à la vue de tous les équipages.